

Rés'lib

Le 7 juin, je vote pour une Europe terre d'accueil.

Après l'adoption en juin 2008, par le Parlement européen, de la directive retour dite « de la honte », c'est sous la présidence française que l'Union européenne a ratifié le pacte européen sur l'immigration et l'asile.

L'Europe continue à s'ériger en forteresse imprenable pour les étrangers non communautaires. Elle se referme ainsi sur elle-même, faisant des migrants des criminels, des personnes dangereuses qu'il faut à tout prix arrêter, interdire de territoire européen. Bref, bannir à jamais. C'est inacceptable, d'autant que l'Europe, à l'instar de la politique de l'immigration choisie, chère à Nicolas Sarkozy, envisage dans le même temps de sélectionner les étrangers pour répondre à ses besoins en main d'œuvre.

Cette vision des migrants a encore été suivie, en novembre 2008, par une conférence euro-africaine sur les migrations et le développement. Un programme visant à encadrer la migration légale et à contrecarrer la migration illégale y a été adopté. Ces choix, qui visent à favoriser la circulation des capitaux mais à criminaliser la circulation des hommes, illustrent les politiques libérales, voire ultra-libérales mises en œuvre en France et en Europe.

Le PCF milite pour une autre conception de l'Europe et des relations Nord-Sud qui peuvent être favorisées par des échanges, des formes de coopération et de développement dans les domaines économiques, sanitaires, culturels, sociaux... Dans le même temps, il faut annuler la dette des pays en voie de développement, instaurer une taxe sur les transactions financières, et décider enfin d'attribuer 1% de notre PIB à l'aide publique au développement.

Éliane Assassi
responsable Migrations, sénatrice

l'événement

Pour changer d'Europe

liberté et Europe

une interview exclusive
de **Francis Wurtz**
député européen
président du GUE

J-52

page 2



Berceau de la démocratie et des droits de l'Homme, l'Europe devrait être exemplaire en matière de libertés. Affirmer que la liberté serait inexistante sur le continent serait caricatural. Mais la réalité reste trop souvent bien éloignée des commentaires dithyrambiques entendus en 2005 sur la charte des droits de l'Homme. Francis Wurtz, député européen et président du GUE, fait le bilan droits de la personne de l'Union européenne (UE). Il fait aussi celui de l'intervention des députés de son groupe. Et puis, il ouvre des perspectives.

propos recueillis par **Madeleine Hivernet**

FRANCIS
WURTZ



Les défenseurs du traité de Lisbonne prétendent qu'il serait un formidable outil en faveur des droits fondamentaux. Qu'en est-il selon vous ?

L'UE doit être une communauté de valeurs. Alors une Charte, référence en matière de

droits fondamentaux des droits, cent fois oui ! Mais de contenu et de portée réelle. Très loin du texte intégré dans l'ex-traité constitutionnel et repris dans le traité de Lisbonne. Il est, à bien des égards une coquille vide. Certains "droits" y sont libellés en termes délibérément vagues et généraux. D'autres passages y sont scandaleusement ambivalents. Notamment, les articles suivis par des "explications du Présidium de la convention". Elles en retournent littéralement le sens et sont destinées à préciser l'interprétation à privilégier par les juridictions éventuellement saisies par des citoyens ! Enfin, cette charte contient de véritables régressions : on se souvient du "droit de travailler" qui y remplace le traditionnel et fondamental "droit au travail" ou à l'emploi.

2004-2009, un mandat s'achève. Quelle initiative majeure de votre groupe pour les droits de la personne citeriez-vous ?

Le seul rapport traitant de la situation des droits humains dans l'UE qui ait été adopté sous cette législature est celui de Giusto Catania. Membre de notre groupe, il est le coordinateur des élus GUE-NGL à la commission des libertés du parlement européen. Ce rapport traite des discriminations sociale, sexiste, raciste, xénophobe, homophobe et lesbophobe. Il aborde les problèmes des migrants, des réfugiés et demandeurs d'asile, et des minorités comme les roms.

Il insiste autant sur les droits civiques que sociaux. Il balaie ainsi les différents champs sur lesquels notre groupe s'est engagé.

Vous allez passer le témoin. Dites-nous deux mesures particulièrement brûlantes à défendre tout de suite ?

Il faut tout de suite obtenir l'abrogation de la "directive de la honte" autorisant l'enfermement jusqu'à 18 mois des migrants pour simple irrégularité administrative.

L'obligation de lancer une étude – publique et contradictoire – d'impact sur les droits fondamentaux avant d'adopter une directive, un règlement ou un programme. Étude qui devrait faire partie intégrante de la justification du projet.



les candidats s'engagent

Le 8 avril, des milliers « d'aidants » ont déclaré « je suis prêt à être poursuivi pour délit de solidarité ». Parmi eux, des militants et des élus communistes. Certains sont candidats sur les listes du Front de gauche.

Rien d'étonnant. L'Europe forteresse ne fait pas partie de notre vision de l'avenir. Les migrations sont une donnée de l'histoire de l'Humanité. Elles ont été et elles seront. C'est pourquoi dans sa charte, le Front de Gauche prend position pour la régularisation des sans-papiers.

Et pour porter haut le désir et le droit de citoyenneté, c'est-à-dire le droit de vote et d'éligibilité universel, des candidats ont décidé d'associer à leur nom celui de résidents non communautaires. Ouvrant ainsi, symboliquement, la voie vers leur entrée dans l'expression politique.

Belle initiative !



Mort d'un jeune exilé dans le jardin Villemin : il est urgent d'agir.

Le 06/04/2009

www.pcf.fr/spip.php?article3632

Sanctionnée pour délit de citoyenneté.

Le 07/04/2009

www.pcf.fr/spip.php?article3645

Urgence : Mumia court un grand danger.

Le 07/04/2009

www.pcf.fr/spip.php?article3646

La solidarité n'est pas un délit.

Le 08/04/2009

www.pcf.fr/spip.php?article3636



Fabienne Haloui

responsable *Discriminations, racisme et antisémitisme*

**Le Parti communiste a pris position
contre les fichiers ethniques.
Bien sûr, il s'agit d'un sujet propice aux avis différents.
La rubrique « Ni oui, ni non » est faite pour cela.
Alors, ouvrons le débat.**

L'actuelle élaboration d'un plan d'action de lutte contre les discriminations par Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité, a rouvert le débat sur les statistiques permettant de mesurer la diversité. Au nom de nos principes constitutionnels d'égalité devant la loi, nous refusons de voir la société française comme une juxtaposition de communautés et nous refusons le recours aux statistiques ethniques. Mais le premier motif des plaintes recensées par la HALDE est celui de la discrimination liée à l'origine réelle ou supposée. Une enquête réalisée en France par le Bureau international du travail en 2007 confirme qu'un

le premier motif
des plaintes recensées
par la HALDE
est la discrimination
liée à l'origine
réelle ou supposée

employeur – dans 4 cas sur 5 – préfère embaucher un candidat « d'origine hexagonale ancienne » plutôt qu'un postulant d'origine maghrébine, noire africaine ou des DOM. Les discriminations résultent de systèmes complexes, d'opinions, de perceptions, de pratiques, de représentations qui traversent la société. Il faut une volonté politique, des projets, des actions persévérantes pour rétablir l'égalité des droits.

Doit-on dans cette lutte avoir recours à des statistiques, c'est une certitude !
Les fichiers ethniques sont-ils utiles, rien n'est moins sûr.

Mumia condamné à mourir en prison ?

La Cour suprême des États-Unis a refusé à Mumia le nouveau procès qui aurait pu l'innocenter.

Pourtant, l'an dernier, un juge de la Cour d'Appel fédérale avait admis que son procès avait été entaché de racisme et la Cour avait suspendu sa condamnation à mort.

La Cour suprême ne s'est pas à ce jour prononcée sur le recours de l'accusation contre cette décision. Mais l'option est en tout état de cause inacceptable et dramatique : soit l'exécution, soit la prison à vie.

Il faudrait que le nouveau président des États-Unis, Barack Obama, entende le signal donné par l'ONU qui, pour la deuxième année consécutive, a appelé à un moratoire universel sur les exécutions.

La solidarité envers Mumia est plus urgente que jamais. La mobilisation doit grandir et, une nouvelle fois, le sauver de l'exécution.

Nicole Borvo
sénatrice, présidente du groupe
CRC-SPG,
responsable
Justice au PCF



Deux rendez-vous à ne pas manquer :

- **vendredi 17 avril**, 14 h, 2 place du Colonel-Fabien nous déciderons de nos propositions et actions
- **mercredi 22 avril**, 18 h, place de la Concorde à Paris rassemblement organisé par le Collectif unitaire de soutien à Mumia
une délégation de personnalités se rendra à l'Ambassade américaine



MORT sur la route de l'exil

Dante Bassino

secrétaire de la section du 10e-Paris



Le 5 avril, un exilé demandeur d'asile est mort poignardé à Paris. Le même jour, un autre est retrouvé décédé dans le tunnel sous la manche. Deux morts de plus sur la route de l'exil.

La fermeture de Sangatte n'a rien résolu. Les exilés, Afghans ou des pays de cette région, n'ont cessé d'être plus nombreux. Le durcissement des conditions d'accueil et de régularisation, leur traque n'ont pas eu plus d'effet.

Ces exilés quittent leur pays pour fuir la misère ou la guerre. Nous pourrions dresser autant de barrières que nous voulons, durcir leurs conditions de vie, ils continueront de venir.

Mais ces mesures ont des conséquences : les conditions du voyage et d'existence deviennent plus dangereuses et créent des drames. Nous ne pouvons l'accepter.

À ceux qui demandent « que faire de tous ces exilés », je dis d'abord que nous devons agir sur les raisons qui les poussent à partir.

Mais aussi ne pas les voir comme un problème, cesser d'imaginer qu'ils seront des exilés à vie.

Avec une place dans la société, des droits garantis... ils deviendront une chance pour notre pays, participeront à ses richesses humaines et économiques.

Des notes

- Libertés
- Pauvreté exclusion
- En vue de la campagne européenne

sont à disposition des fédérations et des candidats.

À venir très vite,

- Migrations
- Fichiers ethniques
- Gays, lesbiennes, trans et bi

Des dates

Colloque Identité et transsexualité : état des lieux et état d'urgence

Mercredi 13 mai à 18h30

au Conseil national

Mardi 19 mai à 20h00 au centre LGBT à Paris

Rassemblement suite au décès d'un jeune afghan poignardé
 Aux côtés de Dante Bassino
 Alain Lhostis
 conseiller de Paris - PCF
 Gérald Briant
 adjoint au maire du 18e - PCF
 une représentante du
 Syndicat de la magistrature
 Jean-Michel Centres, Collectif
 de soutien des exilés du 10e
 Véronique Dubarry, adjointe
 au Maire de Paris - Les verts



Marianne, Hervé Di Rosa

INTERDIT PROFESSIONNEL : le retour ?

Conseillère d'orientation psychologue et militante communiste, je considère que mon activité professionnelle et mon engagement syndical et politique méritent un investissement équivalent. Alors que je postule depuis des années au grade de directrice de Centre d'information et d'orientation, on me refuse d'effectuer un remplacement sur un tel poste au motif de ma « posture institutionnelle » et de mon activité militante.

Au-delà de l'enjeu, cette argumentation cyniquement arbitraire, inacceptable, est porteuse de graves dangers pour l'avenir des libertés démocratiques.

Dans l'Éducation nationale, les élus politiques sont nombreux et de toutes tendances, y compris parmi les corps

d'encadrement. C'est un droit citoyen élémentaire. Plus, la démocratie a besoin de favoriser l'engagement de la population dans les mandats électifs.

Le nombre et la diversité des soutiens que je reçois indiquent combien la démocratie est un joyau précieusement gardé par notre peuple.

Je pense aussi que cela témoigne d'un climat d'inquiétude plus générale. La multiplication des affaires, comme celle de Lounis, ou les sanctions contre des syndicalistes, commencent à être ressenties, non plus comme des faits isolés, mais comme les conséquences du développement d'une politique autoritariste.



Nicole Gaspon
conseillère municipale
Perpignan (66)